

Bureau du 15 décembre 2003

Décision n° B-2003-1956

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'un terrain situé 1, avenue Karl Marx et appartenant à la société immobilière Fraikin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation d'un bassin de récupération des eaux dans la zone industrielle de la Rize et au regard des enjeux d'environnement du secteur, la Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu située 1, avenue Karl Marx à Vaulx en Velin et appartenant à la société immobilière Fraikin.

Il s'agit de la parcelle cadastrée sous le numéro 144 de la section BI cédée libre de toute location ou occupation, représentant une superficie de 1 036 mètres carrés.

Cette transaction aurait lieu au prix de 31 587,44 € hors droits, conformément à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0480.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 090 à hauteur de 31 587,44 € pour l'acquisition et de 1 210 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,